

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Annick Vallières](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1abf8cae8cefba441ff48c84>

Date d'obtention : 2022-03-29 15:04:06



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontre individuelles avec l'élève qui dénonce la situation et la victime

Rencontre individuelles avec les témoins ou autres élèves impliqués s'il y a lieu

Évaluer l'incident pour déterminer, sa nature, son amorce, l'intention du geste et son étendu par la grille d'évaluation

Déterminer si la nature de l'acte est impulsif ou malveillant

Parler au jeune instigateur pour expliquer la démarche sans le questionner.

Selon la nature (pornographie juvénile), confisquer le téléphone (sans prendre connaissance du contenu) et contacter les policiers pour la suite de la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans le cas no 1 la collaboration des élèves peut faciliter le processus et mettre fin très rapidement à un danger potentiel.

Dans le cas no 2 malgré qu'il y ait un adulte impliqué, vu qu'il y a impact sur un élève, il est important de continuer notre démarche Sexto.

Dans le cas no 3 quand la situation est externe à l'école nous référons aux policiers mais si un élève vient nous partager son malaise il est important d'intervenir. Dans ce cas ci, il était évident qu'il y avait malveillance donc l'importance de contacter rapidement les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle où nous ne devons pas questionner le jeune instigateur mais simplement l'informer de la démarche et confisquer l'appareil. Comme intervenant nous voulons aider, tout en sachant que ce sera fait par nos collègues. C'est pourquoi, je trouve cette partie plus délicate.